

Vélizy-Villacoublay, le 27 mars 2026

17 : 40

Communiqué de presse

Assemblée générale mixte du 22 avril 2026

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'assemblée générale mixte qui se tiendra à 10h le 22 avril 2026 à Paris 17^e, Salle Wagram, 39-41 avenue de Wagram.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO le 13 mars 2026 et l'avis de convocation sera publié dans un journal d'annonces légales et au BALO le 1^{er} avril 2026.

Les documents préparatoires à l'assemblée énoncés par l'article R.22-10-22 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société www.eiffage.com ce jour.

Les documents prévus par la loi sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, le cas échéant, à sa demande expresse, par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site www.eiffage.com/finance/assemblee-generale-eiffage où seront mis en ligne les documents préparatoires à l'assemblée.

